

LE RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Les membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER votent (à bulletin secret suite à une décision locale prise en début de programme) les demandes de subvention lorsque les rapports d'instruction sont fournis par l'autorité de gestion régionale du FEADER; **pour être valable, le vote doit obligatoirement respecter les règles européennes de double quorum** (au moins 50% de présents dont au moins 50% de membres privés) et de notation de chaque dossier (par application d'une grille de sélection qui fixe un minimum de points à atteindre).

Les porteurs de projets sont préalablement auditionnés lorsque leur subvention LEADER peut être programmée ou lors de leur demande d'un co-financement du Conseil Régional au titre du dispositif « contrat territorial ».

EN ATTENDANT LEADER : DES FINANCEMENTS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 30 novembre 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également signé un « contrat territorial 2015-2017 » et 690 000 euros du Conseil Régional ont permis de financer 23 projets sur la transition énergétique dont :

- la rénovation de bâtiments à TORPES (50 000 € pour le futur gîte rural), à LA-CHAPELLE-THECLE (39 210 € pour la salle des fêtes) et à LA FRETTE (50 000 € pour le multiple rural)
- et la mobilité douce avec la traction animale à LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (29 870 €)

Ces 4 opérations sollicitent également un cofinancement européen au titre du programme LEADER (dossiers en cours d'instruction dont 39 925.44 € programmés le 18 novembre 2019 pour la commune de LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR).

1 750 000 € supplémentaires du Conseil Régional ont été obtenus grâce au « contrat territorial 2018-2020 CAP TERRITOIRE » signé le 9 janvier 2019. Avec la totalité des 10 fiches-projets et des 2 fiches-actions engagée à mi-parcours, la Bresse bourguignonne bénéficiera d'une « réserve de performance ». Parmi les opérations déjà financées, il y a l'acquisition d'un véhicule électrique par Bresse Revermont 71 (7 084 €) et Terres de Bresse (7 056 €) ainsi que le « Défi Familles à Energie Positive » sur Bresse Louhannaise Intercom' (10 000 €).

Ces 3 opérations sollicitaient également un cofinancement européen au titre du programme LEADER mais le Conseil Régional, lors de sa séance plénière du 27 juin 2019, a décidé de transférer ce type de demandes sur des crédits régionaux. Ce transfert a été confirmé lors de la commission permanente du 18 octobre 2019.

QUELQUES RÈGLES DE GESTION A SAVOIR SUR LES AIDES LEADER

- Tout projet commencé n'est plus éligible, **sauf** pour les études préalables aux investissements et les dépenses de maîtrise d'œuvre (signature d'un devis, ordre de service, notification d'un marché...)
- Pas d'intervention européenne sur les bâtiments purement administratifs (mairie, ...) et sur le temps scolaire
- Obligation de justifier le temps de travail d'un agent
- Obligation de publicité (communiquer) pour les bénéficiaires d'une aide FEADER (logos, charte graphique...)
- Le montant de la subvention FEADER n'est jamais connu à l'avance (**ne cherchez pas à faire le calcul vous-même, le service instructeur s'en chargera**)
- Fiches-actions avec critères d'éligibilité et de sélection des projets, grilles de notation par le comité de programmation et formulaires de demande de subvention disponibles sur :
 - <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/> (rubrique LEADER)
- Ressources et informations disponibles sur :
 - <http://www.europe-bfc.eu>
 - <http://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>
 - <http://leaderfrance.fr>

CONTACT

Pour tout renseignement ou aide dans le montage de vos projets, vous pouvez donc contacter :

- Sébastien RAVET, Chef de projet
- Anne-Marie VOISIN, Gestionnaire
- Cheikh Oumar BALDE, Chargé de mission LEADER

GAL LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E - 4 promenade des Cordeliers - 71 500 LOUHANS - Tél : 03 85 75 15 59
pays.bresse.bourguignonne@orange.fr - www.pays-bresse-bourguignonne.com



L'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté



DÉVELOPPER
l'information
et l'accompagnement
des acteurs.



VALORISER
les ressources locales
par la production
d'énergies renouvelables
et la dynamisation
de l'économie locale.

AMÉLIORER
l'efficacité énergétique
en Bresse bourguignonne

LEADER FEADER 2014-2020

ENTRER dans la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dispositif opérationnel jusqu'en 2023
en Bresse bourguignonne

POURQUOI LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

PLUS
DE CHANTIERS
DE RENOVATION
POUR LES
ENTREPRISES
LOCALES

LES ELUS
DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
REUNIS LE 15 SEPTEMBRE 2014,
ONT RETENU
LA PRIORITE REGIONALE
« TRANSITION ECOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE »

MOINS
DE CHARGES
FINANCIÈRES
POUR LES
COLLECTIVITÉS
ET LES MÉNAGES



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

TERRITOIRE ET PRINCIPES FONDAMENTAUX D'UN L.E.A.D.E.R.

Le périmètre d'intervention du programme LEADER

- 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne
- Une approche particulière pour le développement des 17 pôles identifiés dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) du Conseil Régional et/ou du SCOT.

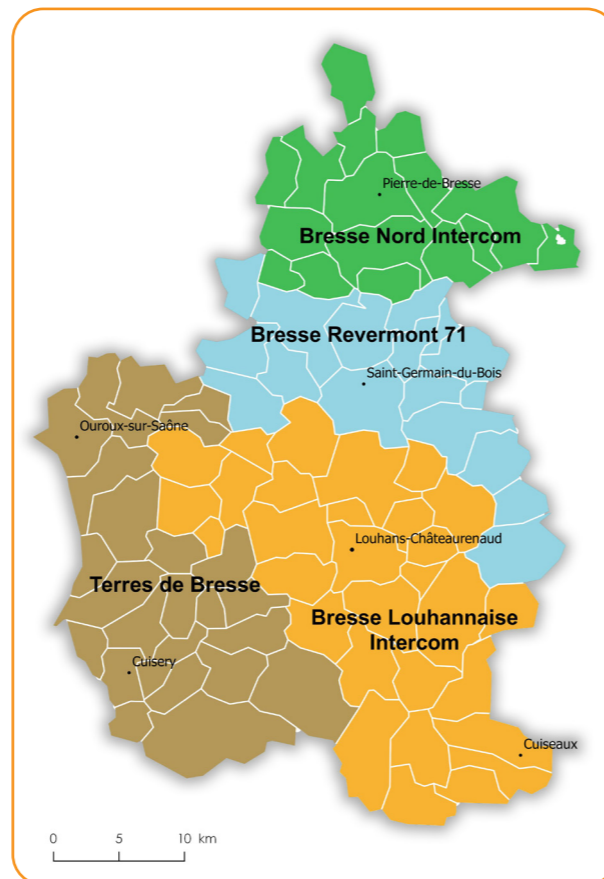
LEADER, qu'est-ce que c'est ?

« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est une des mesures inscrites dans le Programme de Développement Rural servant à mobiliser le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) issu du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune. Il comprend :

- Une autorité de gestion qu'est le Conseil Régional BFC,
- Une Agence de Services et de Paiement (ASP).

Les fondamentaux d'un LEADER

- Un taux d'intervention maximal à 80% de la dépense publique éligible, sous réserve de l'application d'un régime d'aide, avec une obligation d'un cofinancement national pour les structures privées dont les associations.
- Une stratégie locale de développement issue de la charte de Pays révisée en 2013.
- Un partenariat local public privé organisé au sein d'un comité de programmation créé par le Groupe d'Action Local (GAL) porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.
- Une démarche ascendante avec la mobilisation des acteurs locaux dont ceux du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne.
- Un laboratoire d'idées en termes d'innovations et d'expérimentations (un LEADER aide les projets qui vont au-delà du réglementaire, du classique, ...).
- De la coopération interterritoriale (pour conforter la stratégie locale) et transnationale.
- Un travail en réseau au niveau régional, national et européen.



LE CONTENU DE NOTRE PROGRAMME L.E.A.D.E.R.

Le programme LEADER

- FA n°1 Mettre en œuvre des politiques d'aménagement durable : planification et aménagement territorial
- FA n°2 Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public : consommation et rénovation énergétique
- FA n°3 Lutter contre la précarité énergétique : opérations collectives, diagnostics et nouveaux outils
- FA n°4 Repenser la mobilité et les déplacements : mobilité douce, véhicules écologiques ...
- FA n°5 Développer la production d'énergies renouvelables : méthanisation, énergie solaire, bois énergie ...
- FA n°6 Structurer les filières : artisanat du bâtiment, éco-matériaux et circuits courts agricoles.
- FA n°7 Mettre en place de nouveaux services autour de la transition : économie collaborative ...
- FA n°8 Former les acteurs du territoire : actions pédagogiques et nouveaux lieux d'information
- FA n°9 Organiser des manifestations sur la transition énergétique : manifestations, conférences et fêtes
- FA n°10 Animation, gestion, communication et évaluation du programme LEADER

10 Fiches
Actions,
dotées d'une
enveloppe de
1 500 000 €

Exemples de projets programmés par fiche-action

« Mission TEPOS » portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

FA
n°1

Accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux publics et privés, afin d'initier les démarches territoriales de transition énergétique type Territoire à Energie Positive (TEPos).



Programmé le 12 mars 2018 pour 53 220,00 €

« Rénovation énergétique du foyer rural » projet porté par la Commune de SAILLENARD

FA
n°2

Travaux de rénovation globale qui visent à améliorer la performance énergétique du foyer rural tout en réduisant efficacement la facture énergétique.



Programmé le 03 juin 2019 pour 131 370,48 €

« Etude OPAH » portée par Bresse Louhannaise Intercom'

FA
n°3

Cette étude vise à instaurer le dispositif d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat avec un volet traitement de l'efficacité et de la lutte contre la précarité énergétique.



Programmé le 18 novembre 2019 pour 29 895,00 €

« Acquisition d'un véhicule électrique » SICED BRESSE NORD

FA
n°4

L'acquisition d'un véhicule électrique pour le service SPANC du SICED à destination des agents techniques vise à la fois à améliorer la qualité du service rendu et réduire efficacement l'empreinte environnementale.



Programmé le 12 mars 2018 pour 11 573,44 €

« Equipement d'un site de stockage de plaquettes bocagères » Coopérative Agricole Bourgogne du Sud

FA
n°5

Ce projet d'investissement relatif à l'équipement d'un site de stockage de plaquettes vise à structurer la filière bois énergie. Objectif : alimenter les chaufferies bois collectives et les particuliers.



Programmé le 12 mars 2018 pour 9 940,84 €

« Promotion de la Viande Bressane » Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

FA
n°6

Ces actions de communication et d'événementiels ont pour but de promouvoir et valoriser la démarche portée par l'association « éleveurs allaitants de la Bresse bourguignonne ».



Programmé le 09 juillet 2018 pour 9 085,40 €

« Mettre en place de nouveaux services autour de la transition »

FA
n°7

Objectif stratégique de cette fiche-action : développer l'information et l'accompagnement des acteurs du territoire et notamment les habitants dans la transition par la mise en place de nouveaux services et la réduction des déplacements des usagers. Ce dispositif peut financer des opérations types tiers lieux :

- > Café numérique
- > Espace de travail co-working

« Former les acteurs du territoire sur la transition énergétique »

FA
n°8

Objectif stratégique de cette fiche-action : développer une culture de la transition énergétique par une meilleure formation en Bresse bourguignonne. Sont ciblés par ce dispositif le grand public, les associations, les élus, les agents des collectivités et les entreprises. Ce dispositif peut financer des opérations types :

- > Défi Familles à Energie Positive
- > DDémarche (projet de développement durable)

« Organiser des manifestations » pour informer les acteurs locaux

FA
n°9

Types d'opérations potentiellement éligibles :

- > Organisation de conférences et de fêtes sur la transition énergétique
- > Communication événementielle

« Gouvernance, communication et évaluation du programme »

FA
n°10

Types d'opérations potentiellement éligibles :

- > Animation et gestion du programme par l'équipe Leader
- > Communication sur les objectifs et actions soutenues dans le cadre de LEADER